



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/43/L.56/Rev.1  
7 décembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 82 f) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : TENDANCES  
A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Tunisie\* : projet de résolution révisé

Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté  
dans les pays en développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974 où figurent, respectivement, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974 qui contient la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975 sur le développement et la coopération économique internationale,

Rappelant également la résolution 1988/47 du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1988, relative à l'extrême pauvreté,

Consciente que la situation économique défavorable des pays en développement, exacerbée par les importants déséquilibres structurels qui caractérisent l'économie mondiale, a entravé le processus de développement dans ces pays, ainsi que leur capacité d'entreprendre des programmes économiques et sociaux en vue, notamment, d'éliminer la pauvreté,

Profondément préoccupée par le fait qu'un pourcentage important de la population mondiale vit dans des conditions de pauvreté absolue et que, dans les pays en développement, la pauvreté peut être une menace pour la stabilité sociale et politique,

\* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77.

**Soulignant** que l'élimination de la pauvreté est l'un des objectifs de développement les plus importants qui nécessitent une action de la communauté internationale à tous les niveaux,

**Notant** qu'il importe d'assurer une coopération internationale efficace pour appuyer les efforts nationaux visant à éliminer la pauvreté,

**Consciente** que l'élimination de la pauvreté est rendue plus difficile par une série de facteurs propres à l'environnement économique international, tels que la détérioration des termes de l'échange, le renforcement du protectionnisme, les taux d'intérêt réel élevés, l'effondrement des prix des produits de base et la lourde charge que représente la dette extérieure qui freinent la croissance et le développement des pays en développement,

**Profondément préoccupée** par le fait que les conséquences négatives des programmes d'ajustement structurel des pays en développement y ont exacerbé la pauvreté, en particulier parmi les groupes vulnérables, et ont limité la capacité de ces pays d'atteindre les objectifs socio-économiques qu'ils se sont fixés,

**Soulignant** que, pour éliminer la pauvreté dans les pays en développement, il faut adopter des démarches nouvelles et originales s'inscrivant dans le cadre de la promotion de la croissance et du développement de ces pays,

1. **Demande instamment** à la communauté internationale d'assurer, à titre prioritaire, un environnement économique international qui soit favorable à la croissance et au développement et renforce l'action menée par les pays en développement pour réactiver leur processus de développement et éliminer la pauvreté;

2. **Prie** les commissions régionales, conformément à leur mandat, de contribuer plus efficacement au renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et d'étudier diverses options, notamment des approches nouvelles orientées vers la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement, afin de permettre à ceux-ci de procéder avec efficacité à l'élimination de la pauvreté;

3. **Prie** le Secrétaire général de lui soumettre à sa quarante-quatrième session un rapport analysant l'effet de la situation économique défavorable des pays en développement sur la misère qui y existe et recommandant des modalités de coopération internationale efficaces et des mesures concrètes à prendre par la communauté internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans ces pays.

-----